

Allocations familiales—Loi

Si la chose peut être acceptable, comme l'a dit notre chef, ce n'est qu'une ruse parce que les familles les plus pauvres seront tentées de croire que cette mesure est en leur faveur, et qu'elles doivent donc l'appuyer. Mais d'ici quatre ans, si le taux d'inflation ne dépasse pas 3 p. 100, elles seront en plus mauvaise posture qu'elles ne l'auraient été si le gouvernement avait retiré cette mesure budgétaire.

Je ne demande pas à nos vis-à-vis de croire un libéral ni l'opposition. Le Conseil canadien du bien-être social qui n'est pas un organisme libéral, ni partisan, mais qui veille aux intérêts du pauvre et du très pauvre, a fait connaître sa position à ce sujet. D'après lui, cette mesure qui enlève aux riches privera également, dans quatre ans, les familles les plus pauvres. Nous les libéraux prenons le parti des familles pauvres. Nus demandons au gouvernement de ne pas toucher aux programmes d'assistance sociale afin que les familles pauvres continuent de bénéficier des mêmes avantages. Si le gouvernement avait du cœur il inventerait des méthodes différentes, par exemple, des crédits d'impôts pour les plus démunis, une mesure que nous favorisons. Oui, nous nous prononcerions en faveur d'une telle mesure, à condition qu'elle ne soit pas conjuguée à une autre proposition destinée à réduire les montants versés aux familles pauvres.

● (1650)

On a peu parlé dans le présent débat de la façon dont le citoyen moyen et les familles à l'aise seront affectés. Pourtant cela s'impose. Il faut être vigilant quand il est question d'un programme social conçu pour aider les pauvres. Ma circonscription compte un bon nombre de familles pauvres dont la plupart subiront les conséquences de cette mesure budgétaire. Ces familles comptent sur leur député pour les défendre. Je tiens à faire remarquer une chose en leur nom. Je tiens à leur dire que nous continuerons à lutter contre cette mesure par tous les moyens possibles. On nous a imposé une motion d'attribution de temps, et on nous donne très peu de temps pour discuter du projet de loi. Les députés d'en face ont lancé une campagne de propagande pour faire croire aux familles les plus pauvres que cette mesure les avantagera et non le contraire.

M. Redway: Ce n'est pas de la propagande.

M. Kaplan: Le député de York-Est (M. Redway) pourra constater les répercussions qu'aura eues cette mesure lorsque seront déclenchées les prochaines élections. Il devra revenir sur ce qu'il a dit aux pauvres de Toronto, car au moment des prochaines élections ils toucheront moins d'argent à moins que le gouvernement ne renonce maintenant à cette mesure. Je ne veux pas me laisser écartier du sujet par mon honorable collègue.

Je le sais, le gouvernement prétend se faire le défenseur de la famille. Il dit vouloir utiliser les responsabilités qui lui incombent et les moyens à sa disposition pour renforcer la famille. On en doute quand on examine la situation des familles à revenu moyen touchées par le budget.

Nous savons que le revenu de cette catégorie de familles oscille entre \$26,000 et \$30,000 par an. Dans le cas d'une famille ayant un revenu de \$30,000 à \$35,000, les députés d'en face soutiennent qu'elle n'a pas besoin de bénéficier d'un programme social. Les députés d'en face soutiennent qu'à la suite du budget les familles mieux nanties, et même celles à revenu moyen dont je viens de parler, bénéficieront peu des allocations familiales. Je veux démontrer qu'on a tort de le croire. Le gouvernement ne devrait pas supprimer indirectement et coup par coup le caractère universel des allocations familiales. Nous nous accordons à dire qu'une famille, quel que soit son revenu, même moyen, mérite d'être mieux traitée sur le plan fiscal qu'un autre contribuable ayant un revenu similaire mais sans aucune personne à charge.

Dans le cas d'un contribuable au revenu annuel de \$50,000, nous avons entendu des députés d'en face soutenir qu'il n'a pas besoin de bénéficier de quelque programme social que ce soit. Les libéraux ne voient pas les choses de la même façon. Nous considérons qu'un contribuable gagnant \$50,000 par an mais n'ayant aucune personne à charge devrait être traité sur le plan fiscal de la même façon que celui qui gagne le même revenu mais a à sa charge une femme ou des enfants aux besoins desquels il subvient et qu'il élève en faisant pour eux tout ce que les gens désirent faire pour leur famille. Les conservateurs disent aux contribuables qui gagnent entre \$35,000 et \$50,000 qu'ils ne devraient s'attendre à aucun traitement de faveur de la part de l'État. Nous soutenons que dans ces situations de famille, qui impliquent notamment des dépenses supplémentaires, la société a les moyens d'apporter un appui et qu'elle doit l'apporter pour que le système soit juste. Nous voulons apporter un encouragement à la famille. Nous voulons que le régime fiscal et les programmes sociaux le reconnaissent. Évidemment, une famille à revenus moyens ne doit pas recevoir autant de ses concitoyens contribuables, pour le soin des enfants et du conjoint à charge, que les pauvres. J'ai déjà fait valoir que les pauvres ont le plus besoin d'aide et que nous devons concentrer notre attention sur eux. On commet une grave erreur en modifiant le système pour qu'il ne tienne plus compte des frais supplémentaires des familles que la société s'est engagée par contrat à reconnaître.

Pour ce qui est du manque de ressources pour financer notre régime d'aide sociale, et je vois qu'il ne me reste presque plus de temps, je veux signaler qu'il se fait de plus en plus d'analyses sur la place que le Canada occupe sur le plan international. Nous ne sommes pas parmi ceux qui offrent le plus de services sociaux ni parmi ceux qui en offrent le moins. Nous sommes aux derniers rangs des 20 ou 25 pays les plus prospères en ce qui concerne l'aide aux familles. Les allocations familiales sont un service que nous avons les moyens d'offrir. La mesure à l'étude est sournoise. Elle est faussement présentée aux Canadiens. Nous du parti libéral allons faire tout en notre pouvoir pour empêcher qu'elle entre en vigueur.